

Offre Happy Stallions 2018 à 50%

Pour 1 saillie achetée en 2018 d'un étalon bénéficiant de cette offre (étalon n°1)

ADZARO MIAMI NEWTON OKAVANGO OPEN UP TOP GUN

1 remise de 50% vous est offerte sur la saillie entière (cf. conditions ci-dessous) de l'un de nos cinq jeunes étalons (étalon n°2) à choisir entre :

BANZAI SEMILLY CAPTAIN SEMILLY DIARADZO DE L'ABBAYE DONATELLO SEMILLY EKANO DKS

Frais Techniques **165,00** ~~330,00~~ € TTC* (150 € HT+ 15€ de TVA), encaissés à la réservation.

Saillie **165,00** ~~330,00~~ € TTC* (150 € HT+ 15€ de TVA), encaissée le 01/10/2018 si la jument saillie à l'étalon n°1 est pleine.

(* Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

Les frais techniques de la saillie du jeune étalon choisi bénéficient du tarif Semilly si les deux saillies sont réalisées dans le même centre d'insémination. Si deux centres différents sont choisis, 165 € TTC de frais techniques supplémentaires devront être réglés avant l'envoi dans le 2^{ème} centre. Dans le cas où les saillies seraient réalisées dans un centre agréé en France autre que le Haras de Semilly, 3 doses de semence congelée de l'étalon n°2 seront envoyées avec celles de l'étalon n°1 dans le centre choisi pour l'insémination des juments.

Si la saillie de l'étalon n°2 est réalisée au Haras de Semilly, **la Mise en Place et le suivi gynécologique de base sont également offerts.**

Lors du règlement des saillies au 01/10/2018, si les deux juments sont pleines, une remise commerciale de 165 € TTC sera appliquée, offrant ainsi 50% de la saillie du jeune étalon n°2. En revanche, si la jument destinée à l'étalon n°1 était vide au 01/10/2018, sa saillie ne sera donc pas à régler mais la saillie du jeune étalon n°2 devra être réglée à 100% par le signataire de ce contrat, soit : 330,00 € TTC, encaissé le 01/10/2018 si jument pleine et avec Garant Poulain Vivant. A cet égard et afin de valider ce contrat, un chèque de 330 € TTC devra être joint. Toutefois, afin de respecter l'offre exceptionnelle, une remise de 165,00 € TTC sera appliquée sur la saillie de l'étalon n°1 due en 2019 si celle-ci est reportée.

Cette offre est réalisée dans le but de promouvoir en 2018 nos jeunes étalons dans le cadre de la race Selle Français. Ainsi,

- ☞ Cette offre n'est valable que si les produits à naître de la saillie de l'étalon n°1 et de l'étalon n°2 sont déclarés au studbook Selle Français.
- ☞ La remise commerciale sur la saillie de l'étalon n°2 ne peut pas être transformée en argent ou en remise commerciale sur d'autres saillies.
- ☞ La saillie de l'étalon n°2 est valable pour une jument appartenant au propriétaire du contrat de la saillie de l'étalon n°1 achetée. A cet égard, une copie des certificats de propriété des juments devra être fournie avec le contrat de saillie Happy Stallions afin que celui-ci puisse être pris en compte.
- ☞ Cette Offre n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant (hors frais techniques non remisés en cas de report) :** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un des jeunes étalons de l'offre Happy Stallions de l'année en cours.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)
dont les coordonnées sont identiques à celles notées sur le contrat de saillie de l'étalon n°1, déclare souscrire une saillie de (nom de l'étalon n°2) pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus,
pour ma jument (nom) N°SIRE

qui sera inséminée : au Haras de Semilly
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses au plus tard dans ce centre : / /

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com



Offre Happy Stallions 2018 à 50%

Pour 1 saillie achetée en 2018 d'un étalon bénéficiant de cette offre (étalon n°1)

ADZARO MIAMI NEWTON OKAVANGO OPEN UP TOP GUN

**1 remise de 50% vous est offerte sur la saillie entière (cf. conditions ci-dessous)
de l'un de nos cinq jeunes étalons (étalon n°2) à choisir entre :**

BANZAI SEMILLY CAPTAIN SEMILLY DIARADZO DE L'ABBAYE DONATELLO SEMILLY EKANO DKS

Frais Techniques **165,00** ~~330,00~~ € TTC* (150 € HT+ 15€ de TVA), encaissés à la réservation.

Saillie **165,00** ~~330,00~~ € TTC* (150 € HT+ 15€ de TVA), encaissée le 01/10/2018 si la jument saillie à l'étalon n°1 est pleine.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

Les frais techniques de la saillie du jeune étalon choisi bénéficient du tarif Semilly si les deux saillies sont réalisées dans le même centre d'insémination. Si deux centres différents sont choisis, 165 € TTC de frais techniques supplémentaires devront être réglés avant l'envoi dans le 2^{ème} centre. Dans le cas où les saillies seraient réalisées dans un centre agréé en France autre que le Haras de Semilly, 3 doses de semence congelée de l'étalon n°2 seront envoyées avec celles de l'étalon n°1 dans le centre choisi pour l'insémination des juments.

Si la saillie de l'étalon n°2 est réalisée au Haras de Semilly, **la Mise en Place et le suivi gynécologique de base sont également offerts.**

Lors du règlement des saillies au 01/10/2018, si les deux juments sont pleines, une remise commerciale de 165 € TTC sera appliquée, offrant ainsi 50% de la saillie du jeune étalon n°2. En revanche, si la jument destinée à l'étalon n°1 était vide au 01/10/2018, sa saillie ne sera donc pas à régler mais la saillie du jeune étalon n°2 devra être réglée à 100% par le signataire de ce contrat, soit : 330,00 € TTC, encaissé le 01/10/2018 si jument pleine et avec Garantie Poulain Vivant. A cet égard et afin de valider ce contrat, un chèque de 330 € TTC devra être joint. Toutefois, afin de respecter l'offre exceptionnelle, une remise de 165,00 € TTC sera appliquée sur la saillie de l'étalon n°1 due en 2019 si celle-ci est reportée.

Cette offre est réalisée dans le but de promouvoir en 2018 nos jeunes étalons dans le cadre de la race Selle Français. Ainsi,

- ☞ Cette offre n'est valable que si les produits à naître de la saillie de l'étalon n°1 et de l'étalon n°2 sont déclarés au studbook Selle Français.
- ☞ **La remise commerciale sur la saillie de l'étalon n°2 ne peut pas être transformée en argent ou en remise commerciale sur d'autres saillies.**
- ☞ La saillie de l'étalon n°2 est valable pour une jument appartenant au propriétaire du contrat de la saillie de l'étalon n°1 achetée. A cet égard, **une copie des certificats de propriété des juments devra être fournie** avec le contrat de saillie Happy Stallions afin que celui-ci puisse être pris en compte.
- ☞ **Cette Offre n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours.**

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant (hors frais techniques non remisés en cas de report) :** valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation). Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un des jeunes étalons de l'offre Happy Stallions de l'année en cours.**

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)
dont les coordonnées sont identiques à celles notées sur le contrat de saillie de l'étalon n°1, déclare souscrire une saillie de (nom de l'étalon n°2) pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus,
pour ma jument (nom) N°SIRE

qui sera inséminée : au Haras de Semilly
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses au plus tard dans ce centre : / /

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et Approuvé »



Exemplaire Acheteur



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com

